



CC du Territoire de Fresnes en Woëvre (Siren : 245501176)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Fresnes-en-Woëvre
Arrondissement	Verdun
Département	Meuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/12/1996
Date d'effet	01/01/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Laurent JOYEUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	5 rue du château
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	55160 FRESNES EN WOEVRE
Téléphone	03 29 87 31 29
Fax	03 29 87 46 70
Courriel	codecom.fresnes@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 907
Densité moyenne	19,01

Périmètre

Nombre total de communes membres : 32

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
55	Avillers-Sainte-Croix (215500216)	64
55	Bonzée (200040913)	363
55	Combres-sous-les-Côtes (215501214)	123
55	Dommartin-la-Montagne (215501578)	52
55	Doncourt-aux-Templiers (215501636)	61
55	Fresnes-en-Woëvre (215501982)	675
55	Hannonville-sous-les-Côtes (215502287)	571
55	Harville (215502329)	116
55	Haudiomont (215502378)	223
55	Hennemont (215502428)	115
55	Herbeuville (215502436)	185
55	Labeuville (215502659)	142
55	Latour-en-Woëvre (215502816)	95
55	Les Éparges (215501727)	66
55	Maizeray (215503111)	32
55	Manheulles (215503178)	148
55	Marchéville-en-Woëvre (215503202)	69
55	Mouilly (215503608)	113
55	Moulotte (215503632)	98
55	Pareid (215503996)	118
55	Pintheville (215504069)	114
55	Riaville (215504291)	45
55	Ronvaux (215504390)	92
55	Saint-Hilaire-en-Woëvre (200040848)	183
55	Saint-Remy-la-Calonne (215504655)	103
55	Saulx-lès-Champlon (215504739)	128
55	Thillot (215505074)	229
55	Trésauvaux (215505157)	70
55	Ville-en-Woëvre (215505579)	125
55	Villers-sous-Pareid (215505652)	82
55	Watronville (215505793)	103
55	Woël (215505835)	204

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

Dans le cadre d'un S.P.A.N.C (service public d'assainissement non collectif), la Communauté de Communes assure le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte des déchets ménagers et déchets assimilés

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

--Prise en charge de l'accompagnement des élèves maternelles et élémentaires pendant le transport scolaire. --Création, organisation et gestion des centres de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires. --Soutien financier les projets des associations dépassant le cadre communal, suivant l'annexe du Budget Primitif de la Communauté de Communes relative au versement des subventions. -- Mise à disposition de son matériel aux associations et aux communes, suivant son règlement (minibus, marabouts, sono,?).

- Activités sanitaires

Action sociale relevant directement de la communauté de communes - Mise en ?uvre du pôle de gérontologie d'Hannonville-sous-les-Côtes, actuellement constitué du Syndicat Mixte Foyer-Logement gérant la « Résidence Autonomie des Côtes de Meuse » et de l'Association « Saint-Georges » gérant l'« EHPAD Saint-Georges ». --Étude et réalisation d'actions contribuant au maintien des services de soins sur son territoire. -- Dans le cadre des obligations qui incombent au propriétaire, la Communauté de communes est compétente pour l'entretien et l'aménagement des bâtiments de l'EHPAD Saint-Georges à Hannonville- sous-les-Côtes

- Action sociale

- Mise en ?uvre du pôle de gérontologie d'Hannonville-sous-les-Côtes, actuellement constitué du Syndicat Mixte Foyer-Logement gérant la « Résidence Autonomie des Côtes de Meuse » et de l'Association « Saint-Georges » gérant l'« EHPAD Saint-Georges ». - Etude et réalisation d'actions contribuant au maintien des services de soins sur son territoire. - Dans le cadre des obligations qui incombent au propriétaire, la Communauté de Communes est compétente pour l'entretien et l'aménagement des bâtiments de l'EHPAD Saint-Georges à Hannonville-sous-les-Côtes. - Prise en charge de l'accompagnement des élèves maternelles et élémentaires pendant le transport scolaire. - Création, organisation et gestion des centres de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires. - Mise en place et gestion de l'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés sur le territoire en école maternelle et élémentaire. - Mise en place, fonctionnement et l'actualisation d'un site Internet (ou intranet), et au développement des techniques de l'information et de la communication (T.I.C.). - Soutien financier des projets des associations dépassant le cadre communal, suivant l'annexe du Budget Primitif de la Communauté de Communes relative au versement des subventions. - Mise à disposition de son matériel aux associations et aux communes, suivant son règlement (minibus, marabouts, sono,?). Réalisation d'actions contribuant au renforcement des liens sociaux, au maintien des services aux habitants et/ou résidents.

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Action sociale relevant du Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS La Communauté de Communes exerce cette compétence, elle en confie la responsabilité, pour partie, au Centre Intercommunal d'Action Sociale constituée dans les conditions fixées à l'article L.123-4-1 du code de l'action sociale et des familles. En partenariat avec les associations locales, le C.I.A.S a pour objet de soutenir toutes les actions concernant le développement des services à la population allant de la petite enfance à la personne âgée. - Le C.I.A.S est compétent dans le domaine de la Petite Enfance pour : - la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une structure multi-accueil, - la construction, l'entretien et le fonctionnement d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM). - Le C.I.A.S est compétent dans le domaine de l'Aide Sociale (étude et instruction des dossiers). - Le C.I.A.S est compétent pour l'attribution de subventions aux associations dont

l'objet social est en lien avec la solidarité, le soutien aux personnes âgées et la petite enfance.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement, la gestion et la promotion des équipements culturels et de loisirs suivants : - le Pôle culturel et multimédia à Fresnes-en-Woëvre, - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement, la gestion et la promotion des équipements sportifs suivants : --le Complexe sportif intercommunal à Fresnes-en-Woëvre (Petit gymnase et dojo, Grand Gymnase, terrains de football extérieurs, piste extérieure), terrains de tennis, --le Complexe sportif d'Hannonville-sous-les-Côtes.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire La Communauté de Communes assure la construction, l'entretien et le fonctionnement : --des équipements pré élémentaires et élémentaires du territoire, --de l'équipement de gestion de la restauration pré élémentaire, élémentaire et collège. La Communauté de Communes est compétente pour la participation aux frais de fonctionnement du Groupe Scolaire Jean de la Fontaine d'Eix (55400) versée à la collectivité gestionnaire à savoir la Communauté de Communes du Pays d'Etain (modalités définies par convention).

- Activités péri-scolaires

-- Mise en place et gestion de l'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés sur le territoire en école maternelle et élémentaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de secteur

- Etudes et programmation

- Soutien technique à la gestion administrative et au portage de projets. - Élaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement du territoire en vue de la mise en œuvre d'un projet de territoire et d'une contractualisation avec des partenaires financiers publics ou privés dans le cadre du renforcement de l'intercommunalité. - Possibilité d'adhérer à des groupements de commande pour la réalisation d'actions suite à la signature d'une convention avec les autres membres et sous réserve de l'acceptation du Conseil Communautaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Le Conseil Communautaire est obligatoirement consulté pour établir le classement et déclasser les voies communales d'intérêt communautaire. Voies d'intérêt communautaire Les critères suivants ont été retenus pour établir la liste ci-annexée des voies d'intérêt communautaire. Cette liste précise, pour chaque voie et pour le territoire de chaque commune, où elle commence et où elle s'arrête. Un diagnostic précisant sa longueur et la nature du revêtement sera effectué : - toutes les voies communales revêtues (dotées d'un revêtement de type enrobé ou bicouche) qui desservent au minimum une habitation, - toutes les voies communales empruntées par les circuits de transports scolaires, - toutes les voies internes aux zones d'activité économique intercommunales, - toutes les voies communales de liaisons intercommunales revêtues (dotées d'un revêtement de type enrobé ou bicouche) reliant une commune à une autre commune ou une commune à une voie communale ou départementale. Places publiques, parkings d'intérêt communautaire Sont reconnus d'intérêt communautaire les parkings et places publics empruntés par les transports scolaires (liste annexée par commune). Ouvrages d'art d'intérêt communautaire Sont reconnus d'intérêt communautaire tous les ponts et ponceaux nécessaires au passage des voies d'intérêt communautaire (liste annexée aux

statuts par commune).

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Actions en lien avec le tourisme Réalisation d'actions contribuant à la dynamisation de l'activité touristique :
aménagement et entretien des sites de mémoire d'intérêt communautaire inscrits dans la Route du Saillant de Saint-Mihiel : - Crête des Eparges, - Sites Alain-Fournier (fosse et abords de la nécropole)

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

La Communauté de Communes est compétente dans les domaines suivants : - Attribution de primes aux ravalements de façades privées en complément du financement attribué par le Conseil Départemental de la Meuse dans le cadre de la Convention de Développement Local. - Réalisation d'actions contribuant au renforcement des liens sociaux, au maintien des services aux habitants et/ou résidents. - Aide à l'embellissement des villages : accompagnement dans le montage de projets.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Réalisation d'actions contribuant au renforcement des liens sociaux, au maintien des services aux habitants et/ou résidents.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

La Communauté de Communes est compétente pour les programmes locaux de l'habitat O.P.A.H.

- Amélioration du parc immobilier bâti

La Communauté de Communes assure la réhabilitation et l'entretien des biens immobiliers dont elle est propriétaire.

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

La Communauté de Communes est compétente dans les domaines suivants : - Attribution de primes aux ravalements de façades privées en complément du financement attribué par le Conseil Départemental de la Meuse dans le cadre de la Convention de Développement Local. - Aide à l'embellissement des villages : accompagnement dans le montage de projets.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- Appartenance et possibilité de délibérer sur toutes les questions relatives Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Cœur de Lorraine (organisation, charte, participation aux actions de développement, contractualisation?).

- NTIC (Internet, câble...)

- Mise en place et développement de solutions alternatives pour internet haut débit sur les secteurs non desservis par le Haut Débit classique. - Mise en place, fonctionnement et l'actualisation d'un site Internet (ou intranet), et au développement des techniques de l'information et de la communication (T.I.C).

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
55	SM du foyer logement d'Hannonville-sous-les-Côtes (255501124)	SM fermé	11 073
55	SM d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés (200046647)	SM fermé	105 170
55	PETR "Coeur de Lorraine" (200050946)	SM fermé	26 457
54	SM du Parc naturel régional de Lorraine (255403719)	SM ouvert	714 412

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)